



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 66048

Texte de la question

M Roger Rinchet attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et du développement rural sur la situation des professeurs techniques adjoints de lycée agricole qui, dans le cadre de la revalorisation de la fonction enseignante, ont été intégrés dans le corps des professeurs certifiés mais qui, du fait de leur titularisation postérieure au 31 août 1989, n'ont pas bénéficié de la bonification d'ancienneté de deux ans qui s'est alors appliquée à leurs homologues de l'éducation nationale. La non-adaptation à leur corps de certaines mesures de revalorisation de la fonction enseignante leur donne le sentiment d'être injustement pénalisés (de deux ans) dans le déroulement de leur carrière du seul fait de relever du ministère de l'agriculture et du développement rural. Aussi, il lui demande si une mesure de reclassement en faveur de ces professeurs certifiés de l'enseignement agricole et qui rétablirait une parité avec ceux de l'enseignement général, d'ailleurs prévue dans les textes, ne pourrait pas être envisagée.

Texte de la réponse

Reponse. - Vous avez attiré l'attention du ministre de l'agriculture et du développement rural sur la situation des professeurs techniques adjoints de lycée agricole qui, dans le cadre de la revalorisation enseignante, ont été intégrés dans le corps des professeurs certifiés mais qui, à ce jour, du fait de leur titularisation postérieure au 31 août 1989, n'ont pas bénéficié de la bonification d'ancienneté de deux ans. Un projet d'arrêté est en cours de signature. Cette décision attribuera la bonification d'ancienneté de deux ans aux intéressés, ce qui rétablira la parité avec leurs collègues de l'enseignement général.

Données clés

Auteur : [M. Rinchet Roger](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66048

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et développement rural

Ministère attributaire : agriculture et développement rural

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 janvier 1993, page 11